

Le 18 janvier 2016

Objet : Demande d'accès n° 2015-10-47 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant des documents et renseignements qui ont menés à la sanction administrative pécuniaire n° 401293194. Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

1. Les rapports de conversation téléphonique des 12 et 19 mai 2015, 2 pages;
2. Un courriel de Jean Michelet à Julie Comtois, 1 page;
3. Le rôle de taxation du 138, rue Arthabaska Est, 2 pages;
4. Recherche au Registraire des entreprises, 9 pages;
5. Avis de non-conformité émis le 9 juin 2015, 2 pages;
6. Rapport d'inspection du 12 mai 2015, 10 pages;
7. Synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP du 24 septembre 2015, 2 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-joint, une copie des articles précités de la Loi ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. David Dubé, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel david.dube@mdelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (9)

COMPTE RENDU ET SUIVI DE CONVERSATION

7710-17-02-05706-55
401256197

Numéro de gestion documentaire/no de document

DATE DE LA CONVERSATION

2015-05- 16h35
Année - Mois - Jour Heure

OBJET DE LA CONVERSATION

- Plainte
 Assistance technique
 Décision ou entente sur un dossier en traitement
 Autres demandes d'information

TYPE DE CONVERSATION :

- Téléphonique Entrevue

INITIATEUR DE LA DÉMARCHE :

- Client(e) Direction régionale

IDENTIFICATION DU CLIENT

Interlocuteur (trice) : Marc Comtois
Fonction : Actionnaire
Représentant(e) : Ferme Comestar Holstein inc.
No de téléphone : (819) 758-8688/Cel. Articles 53-54

No de télécopieur :

- Le 12 mai 2015 à 16h35, j'ai appelé à M. Marc Comtois, actionnaire de la ferme Comestar Holstein inc. Je lui dis que j'ai été sur la parcelle dont le fumier a été épandu à 8.10 mètre d'une installation de prélèvement d'eau destiné souterraine à la consommation humaine au 152, boulevard Arthabaska Est à Victoriaville. Je lui localise la parcelle épandue et il me dit que c'est sa propriété. Il me dit que l'épandage sur cette parcelle a été réalisé le dimanche 10 mai 2015. Il me dit qu'il ne savait pas s'il devait vérifier au préalable la présence d'un puits dans le voisinage de la parcelle épandue. Je lui demande le plan agro-environnement de fertilisation (PAEF) de 2015. Il me dit de m'adresser à Mme Julie Comtois qui s'occupe de ce document.
- Je lui dis qu'il doit faire une vérification préalable de la présence de puits afin de respecter la réglementation en vigueur. Je lui dis que l'exploitant de la parcelle recevra un avis de non-conformité.

SUIVI

- Référer à un tiers :
 Attendre action du client : Attente du PAEF
 Exiger demande écrite :
 Autres (expliquez) :

RECOMMANDATIONS

Prendre les mesures nécessaires pour se conformer à la réglementation en vigueur.

Rédigé par : Jean Michelet Bell

le 03 mai 2015

53-54

53-54

Signature

Bonjour Mme Comtois,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique concernant la demande du plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) de 2015 et la mention de la non-conformité de l'épandage de déjections animales par rapport à deux sites de prélèvement d'eau destinés à la consommation humaine, je vous envoie le lien suivant :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R35_2.HTM. Ce qui vous permettra d'avoir accès au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (pour l'épandage, voir entre autres les articles 51, 57, 58, 63, 64, 71).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Jean Michelet Bell

Inspecteur agricole

Centre de contrôle environnemental du Québec

Ministère du Développement Durable de

l'Environnement de la Faune et des Parcs

62, rue Saint-Jean-Baptiste, bureau S-02

Victoriaville (Québec) G6P 4E3

Tél : 819 752-4530 poste 232

Fax : 819 752-1032

jeanmichelet.bell@mddelcc.gouv.qc.ca

www.mddelcc.gouv.qc.ca

Urgence : 1-866-694-5454

[Fiche de l'immeuble](#)

[Cadastrés](#)

[Évaluation](#)

[Sommaire des taxes](#)

[Taxes foncières annuelles](#)

[Taxes foncières
complémentaires](#)

[Autres taxes](#)

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 12 mai 2015, 16h29. Des modifications éventuelles au rôle de taxation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

12 mai 2015

16h29



Victoriaville

Rôle de taxation

[Fiche de l'immeuble](#)

[Retour au menu](#)



Désignation de l'immeuble

Adresse : 138, BOULEVARD ARTHABASKA EST

Ville : VILLE DE VICTORIAVILLE

Secteur : STE-VICTOIRE

Matricule : 9508-31-6990-4-000-0000

Cadastre principal : 3435700

Propriétaires principaux : OLI-FAY HOLSTEIN INC.

Dimension du terrain

Façade	Profondeur	Superficie	Superficie zonée EAE	Superficie totale EAE
		21.180 ha	21.180 ha	21.180 ha

Nombre d'unités

Nbre logements	Nbre commerces	Total
0	0	0

Autres caractéristiques

Condo	Année construction	Code d'utilisation	Classe R	% R	Classe I	% I	EAE
Non		8150					Oui

[Cadastrés](#)

[Retour au menu](#)



Numéro de cadastre	Façade	Profondeur	Superficie
3435700			94 164,600 ha
4308317			117 664,100 ha

Évaluation

[Retour au menu](#)



Rôle triennal : 2013 - 2015

	Terrain	Bâtiment	Immeuble	Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
Taxable	108 100 \$	52 700 \$	160 800 \$	160 800.00 \$	2011/07/01	1.0000	100.00
Exempt	0 \$	0 \$	0 \$				
Total	108 100 \$	52 700 \$	160 800 \$	168 840.00 \$	2015/01/01	1.0500	

Étalement dans le rôle : 2013 - 2015

Victoriaville n'utilise pas le principe d'étalement

Sommaire des taxes en 2015

[Retour au menu](#)



Total taxes foncières annuelles :	307.51 \$
Total taxes foncières complémentaires :	0.00 \$
Total autres taxes :	0.00 \$
Grand total des taxes :	307.51 \$

Taxes foncières annuelles en 2015

[Retour au menu](#)



Année d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
2015	FONCIERE AGRICOLE	Veae tx	100.000 %	G	160 800.00	1.090000	1 752.72 \$
	CREDIT MAPAQ		1096-2014	G			-1 445.21 \$
Total taxes foncières annuelles :							307.51 \$

* Types de taxes

G: taxe générale

R: taxe de règlement

U: versement unique

Taxes foncières complémentaires en 2015

[Retour au menu](#)



Période d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
----------------------	------	-------------------	-----------	-------	------------------	------	---------

Aucune taxe foncière complémentaire pour ce dossier en 2015

Autres taxes en 2015

[Retour au menu](#)



Date de facturation	Taxe	Montant
---------------------	------	---------

Aucune taxe diverse pour ce dossier en 2015

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2015-06-03 11:06:07

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1166402082
Nom	OLI-FAY HOLSTEIN INC.

Adresse du domicile

Adresse	116, BOULEVARD ARTHABASKA EST VICTORIAVILLE (QUÉBEC) G6T0S9
---------	---

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2010-02-18
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2010-02-18
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2010-02-10 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2014-10-08
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2015-04-27 2015
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2015-08-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2014	2014-08-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	0111
Activité	Élevage de vaches laitières
Précisions (facultatives)	FERME LAITIÈRE

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
De 1 à 5

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**Actionnaires**

Premier actionnaire
Nom de famille

COMTOIS

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Prénom	STEVE
Adresse	106 boul. Arthabaska E Victoriaville (Québec) G6T0S9 Canada

Deuxième actionnaire

Nom de famille	COMTOIS
Prénom	KATHLEEN
Adresse	108 boul. Arthabaska E Victoriaville (Québec) G6T0S9 Canada

Troisième actionnaire

Nom de famille	COMTOIS
Prénom	JULIE
Adresse	116 boul. Arthabaska E Victoriaville (Québec) G6T0S9 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom de famille	Comtois
Prénom	Julie
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire
Adresse	116, BOULEVARD ARTHABASKA VICTORIANVILLE (QUÉBEC) G6T0S9

Nom de famille	Comtois
Prénom	Steve
Date du début de la charge	2012-12-31
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse	106 boul. Arthabaska E Victoriaville (Québec) G6T0S9 Canada

Nom de famille	Comtois
Prénom	Kathleen
Date du début de la charge	2012-12-31
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président

Adresse 108 boul. Arthabaska E Victoriaville (Québec) G6T0S9
Canada

Nom de famille Turmel

Prénom Julien

Date du début de la charge 2012-12-31

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles Vice-président

Adresse 116 boul. Arthabaska E Victoriaville (Québec) G6T0S9
Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-04-29
Déclaration de mise à jour de correction	2014-10-08
Déclaration de mise à jour de correction	2014-09-19
Déclaration de mise à jour courante	2014-08-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-07-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-07-22
Déclaration de mise à jour courante	2013-04-03
Certificat de modification	2012-12-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-06-26
Déclaration de mise à jour courante	2011-06-29
Déclaration modificative	2010-04-13
Certificat de modification	2010-04-13
Déclaration initiale	2010-03-29

Type de document	Date de dépôt au registre
Certificat de constitution	2010-02-18

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2010-04-13

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
OLI-FAY HOLSTEIN INC.		2010-04-12		En vigueur
9219-3648 QUÉBEC INC.		2010-02-10	2010-04-12	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2015-06-03 11:07:12

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1164825920
Nom	FERME COMESTAR HOLSTEIN INC.

Adresse du domicile

Adresse	108 boul. Arthabaska E Victoriaville (Québec) G6T0S9 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2007-11-28
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2007-11-28
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2007-11-27 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2013-04-03
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2015-04-27 2014
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2014	2015-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	0111
Activité	Élevage de vaches laitières
Précisions (facultatives)	PRODUCTION LAITIÈRE VENTE DE BOVINS LAITIERS HOLSTEIN À HAUT POTENTIEL GÉNÉTIQUE

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
De 11 à 25

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**Actionnaires**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Premier actionnaire

Nom de famille COMTOIS
Prénom MARC
Adresse 108 boul. Arthabaska E Victoriaville (Québec) G6T0S9
Canada

Deuxième actionnaire

Nom LEMIEUX, FRANCE
Adresse 108 boul. Arthabaska E Victoriaville (Québec) G6T0S9
Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom COMTOIS, MARC
Date du début de la charge
Date de fin de la charge
Fonctions actuelles Président
Adresse 108 boul. Arthabaska E Victoriaville (Québec) G6T0S9
Canada

Nom LEMIEUX, FRANCE
Date du début de la charge
Date de fin de la charge
Fonctions actuelles Secrétaire
Adresse 108 boul. Arthabaska E Victoriaville (Québec) G6T0S9
Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-04-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-07-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-06-20
Déclaration de mise à jour courante	2013-04-03
Certificat de modification	2012-12-19
Déclaration annuelle 2011	2012-06-26
Déclaration annuelle 2010	2011-06-23
État et déclaration de renseignements 2009	2010-01-13
État et déclaration de renseignements 2008	2009-02-17
Certificat de modification	2009-01-16
Déclaration initiale	2008-03-11
Certificat de constitution	2007-11-28

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2009-01-16

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
FERME COMESTAR HOLSTEIN INC.		2009-01-15		En vigueur
9189-8064 QUÉBEC INC.		2007-11-27	2009-01-15	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
COMESTAR HOLSTEIN		2009-02-17		En vigueur
FERME COMESTAR		2009-02-17		En vigueur



Victoriaville, le 9 juin 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ferme Comeștar Holstein inc.
108, boulevard Arthabaska Est
Victoriaville (Québec) G6T 0S9

N/Réf. : 7710-17-02-05706-55
401251244

Objet : Manquements constatés sur le lieu que vous exploitez se situant sur les lots 17C et 18A, rang XII, cadastre du canton de Stanfold, municipalité de Victoriaville, municipalité régionale de comté d'Arthabaska

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 12 mai 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir effectué une activité interdite en vertu de l'article 63 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, à savoir avoir épandu des déjections animales dans l'aire de protection intermédiaire bactériologique de 30 mètres d'une installation de prélèvement d'eau souterraine destinée à la consommation humaine de catégorie 3 dont le niveau de vulnérabilité des eaux est élevé. Cette installation alimente 20 personnes et moins.
Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, article 63
- Avoir effectué une activité interdite en vertu de l'article 63 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, à savoir avoir épandu des déjections animales dans l'aire de protection intermédiaire bactériologique de 100 mètres d'une installation de prélèvement d'eau souterraine destinée à la consommation humaine de catégorie 2 dont le niveau de vulnérabilité des eaux est élevé. Cette installation alimente 21 personnes et une résidence.
Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, article 63

...2

- Ne pas avoir fourni un registre d'épandage sur demande au ministre.
Règlement sur les exploitations agricoles, article 27

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Jean Michelet Bell au numéro de téléphone 819 752-4530, poste 232 ou à l'adresse courriel jeanmichelet.bell@mdelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

RC/JMB/at

Richard Caron, chef d'équipe
Secteurs agricole et pesticides

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Centre-du-Québec

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-05-12 Heure d'arrivée : 13 h 39 Heure de départ : 15 h 12
Inspecteur : Jean Michelet Bell Accompagné de :

N° intervention : 300960475 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7710-17-02-05706-55 N° du rapport d'inspection : 401251214
N° demande : 200427595 Type de demande : Plainte à caractère environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant de l'épandage qui aurait été fait trop près d'un puits de captage d'eau

Lieu inspecté
Nom du lieu : OLI-FAY Holstein inc.
Nom usuel du lieu : Anciennement ferme Comestar SENC
N° du lieu : 90520610 Type de lieu : lieu d'élevage
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : 108 boul. Arthabaska Est
Victoriaville, (Québec) G6P 6R9
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,097546000000;-71,922806000000

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ferme Comestar Holstein inc.	Exploitant		Y2103888

Conditions météo
18 degrés celsius

Personnes rencontrées oui s.o.

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Les personnes rencontrées sont anonymes		

Mode d'identification
But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à l'identification faite auprès de :

Plainte oui s.o.
Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques
Nombre de photos prises sur le terrain : 25 Nombre de photos annexées au rapport : 4
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jean Michelet Bell avec un appareil photo de type Canon PowerShot A 1000 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-17\belje05\7710-17-02-05706\2015-05-12
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées oui s.o.

Numéro	Titre

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	OLI-FAY Holstein inc.
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Pour faire suite à une plainte concernant de l'épandage de déjections animales proche d'une installation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, une inspection a été réalisée. ✓

Il est à mentionner que la parcelle épandue est la propriété de Oli-Fay Holstein inc. Mais, c'est la ferme Comestar Holstein inc. qui l'exploite. Il s'agit de la parcelle # 15 incluse dans le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) de 2015.

3 Description de l'inspection

- Le 12 mai 2015 à 13h39, je me rends sur les lots 4308317, 4309604 et 4308712 pour vérifier le bien fondé de la plainte concernant de l'épandage de déjections animales proche d'une installation de prélèvement d'eau destiné à la consommation humaine (puits).
- Arrivé sur les lieux, je constate du fumier solide épandu sur la parcelle au point GPS 19T0274762-5110116 (voir photo 3584). L'odeur s'apparente à du fumier de bovin. ✓
- Des traces de la machinerie sont visibles sur le sol. ✓
- A 13h53, je me rends au 53-54. Je rencontre une personne anonyme qui me localise le puits déservant 53-54. Je constate un puits de captage d'eau destiné à la consommation humaine 53-54. Mesurée avec un ruban à mesurer de marque Stanley Fatmax, la distance séparatrice du puits par rapport à l'épandage de fumier est de 53-54. Ce qui contrevient à l'article 63 du règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection (RPEP). Selon le RPEP, ce puit est de catégorie 3. ✓
- Le point GPS de l'épandage par rapport au puits est 196T0274776-5110137.
- Le point GPS du puits est 53-54.
- A 14h19, je me rends au 53-54. Je rencontre une personne anonyme qui me localise le puits déservant 53-54. Mesurée avec le même ruban à mesurer précédemment, je calcule une distance séparatrice de 53-54 du point GPS de l'épandage de fumier (point GPS : 19T0274859-5110193) au puits de captage d'eau destiné à la consommation humaine (point GPS : 53-54). Selon le RPEP, ce puit est de catégorie 3. ✓
- A 14h29, je me rends au 53-54. J'ai frappé à la porte en avant et personne n'a répondu. Je ne constate pas de repère indiquant de puits. ✓
- A 14h47, je me rends au 53-54. Je rencontre une personne anonyme qui me localise le puits 53-54. Le puits alimente plus 53-54. Il est localisé au point GPS 53-54. L'épandage de fumier (point GPS : 19T0274950-5110272) est réalisé à 53-54 de ce puits. Ce qui contrevient à l'article 63 du RPEP. Dans ce cas, la distance a été calculée par notre outil de travail Atlas géomatique en reliant les deux points GPS. Selon le RPEP, ce puit est de catégorie 2. ✓
- Le GPS utilisé pendant l'inspection est de marque Garmin, modèle GPSmap 62s. ✓
- A 15h02, je quitte la parcelle épandue pour me rendre au lieu d'élevage Oli-Fay Holstein-inc. au 108, boulevard Arthabaska Est. Arrivée à 15h06, j'ai frappé à la porte en avant du bâtiment d'élevage dans un premier temps et à la résidence dans un deuxième temps mais personne n'a répondu. ✓
- Je quitte les lieux à 15h12. ✓

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

- Le 12 mai 2015 à 16h35, j'ai appelé à M. Marc Comtois, actionnaire de la ferme Comestar Holstein inc. Je lui dis que j'ai été sur la parcelle dont le fumier a été épandu à 53-54 d'une installation de prélèvement d'eau

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

souterraine destinée à la consommation humaine au 53-54. Je lui localise la parcelle épandue et il me dit que c'est sa propriété. Il me dit que l'épandage sur cette parcelle a été réalisé le dimanche 10 mai 2015. Il me dit qu'il ne savait pas s'il devait vérifier au préalable la présence d'un puits dans le voisinage de la parcelle à épandre. Je lui demande le plan agroenvironnement de fertilisation (PAEF) de 2015. Il me dit de m'adresser à Mme Julie Comtois qui s'occupe de ce document.

- Je lui dis qu'il doit faire une vérification préalable de la présence de puits afin de respecter la réglementation en vigueur. Je lui dis que l'exploitant de la parcelle recevra un avis de non-conformité.
- Mardi le 19 mai 2015, j'ai appelé au téléphone à Mme Julie Comtois, actionnaire de Oli-Fay Holstein inc. pour lui demander le PAEF de 2015. Elle dit qu'elle m'enverra le PAEF dans l'après midi du 19 mai 2015. Je lui mentionne que le lieu exploitant de la parcelle où l'épandage de fumier a eu lieu va recevoir un avis de non-conformité. Me demandant une copie du RPEP, je lui envoie par courriel le lien suivant : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R35_2.HTM pour avoir accès au RPEP (voir le courriel).
- Je lui demande aussi de m'envoyer le registre d'épandage de 2015.
- J'ai reçu le PAEF de 2015 sans le registre d'épandage de 2015. Ce qui contrevient à l'article 27 du règlement sur les exploitations agricoles (REA).
- En date du 25 mai 2015, nous n'avons toujours le registre d'épandage 2015

5 Conclusion

La ferme Comestar Holstein inc. exploitant du lieu contrevient à l'article 63 du règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection (RPEP) :

- Avoir effectuée une activité interdite en vertu de l'article 63 du RPEP, à savoir : Avoir épandu des déjections animales dans l'aire de protection intermédiaire bactériologique de 30 mètres d'une installation de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 3 dont le niveau de vulnérabilité des eaux est élevé. Cette installation alimente 20 personnes et moins.
- Avoir effectuée une activité interdite en vertu de l'article 63, à savoir : Avoir épandu des déjections animales dans l'aire de protection intermédiaire bactériologique de 100 mètres d'une installation de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 2 dont le niveau de vulnérabilité des eaux est élevé. Cette installation alimente 21 personnes et plus et une résidence.

La ferme Comestar Holstein inc. contrevient également à l'article 27 du règlement sur les exploitations agricoles : Ne pas avoir fourni un registre d'épandage sur demande au ministre.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

1	<p>Manquement : • Avoir effectuée une activité interdite en vertu de l'article 63 du RPEP, à savoir : Avoir épandu des déjections animales dans l'aire de protection intermédiaire bactériologique de 30 mètres d'une installation de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 3 dont le niveau de vulnérabilité des eaux est élevé. Cette installation alimente 20 personnes et moins.</p> <p>Référence légale : Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, article 63 Catégorie B+</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Risque élevé d'atteinte (grave) Explication : L'épandage de déjections animales à l'intérieur dans l'aire de protection intermédiaire d'une installation de prélèvement d'eau souterraine destinée à la consommation humaine a un risque d'atteinte à la santé.</p> <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré) Explication : L'épandage de déjections animales à l'intérieur dans l'aire de protection intermédiaire d'une installation de prélèvement d'eau souterraine destinée à la consommation humaine a un risque d'atteinte à la qualité de l'eau. Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie (modéré) Explication : Il suffit de respecter la distance séparatrice de l'épandage de déjections animales par rapport à l'installation de prélèvement d'eau souterraine destinée à la consommation humaine.</p> <p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sensible, faible superficie (modéré) Explication : La présence d'une installation de prélèvement d'eau souterraine destinée à la consommation humaine caractérise la vulnérabilité du milieu.</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : grave</p>
2	<p>Manquement : Avoir effectuée une activité interdite en vertu de l'article 63, à savoir : Avoir épandu des déjections animales dans l'aire de protection intermédiaire bactériologique de 100 mètres d'une installation de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 2 dont le niveau de vulnérabilité des eaux est élevé. Cette installation alimente 21 personnes et plus et une résidence.</p> <p>Référence légale : Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, article 63 Catégorie B+</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Risque élevé d'atteinte (grave)</p>	

	Explication : L'épandage de déjections animales à l'intérieur dans l'aire de protection intermédiaire d'une installation de prélèvement d'eau souterraine destinée à la consommation humaine a un risque d'atteinte à la santé.	Degré de gravité des conséquences : grave
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré) Explication : L'épandage de déjections animales à l'intérieur dans l'aire de protection intermédiaire d'une installation de prélèvement d'eau souterraine destinée à la consommation humaine a un risque d'atteinte à la qualité de l'eau. Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie (modéré)	
	Explication : Il suffit de respecter la distance séparatrice de l'épandage de déjections animales par rapport à aux installations de prélèvement d'eau souterraine destinée à la consommation humaine.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : La présence d'une installation de prélèvement d'eau souterraine destinée à la consommation humaine caractérise la vulnérabilité du milieu.	
3	Manquement : Ne pas avoir fourni un registre d'épandage sur demande au ministre. Référence légale : Règlement sur les exploitations agricoles, article 27 Catégorie D+	Degré de gravité des conséquences : mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : Le fait de ne pas transmettre le registre d'épandre au ministre ne cause pas d'atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : Le fait de ne pas transmettre le registre d'épandre au ministre ne cause pas d'atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur)	
	Explication : Il suffit de transmettre le registre d'épandage de 2015 au ministre. Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Il y a un cours d'eau non loin de la parcelle épandue et des installations de prélèvement d'eau souterraine destinées à la consommation humaine.	

Facteurs aggravants

 SO

- Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :
- Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
- Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour. Voir la conclusion
- Autre facteur aggravant à considérer :

Facteurs atténuants

 SO

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : grave

Ainsi, en fonction de la directive sur le traitement des manquements, il est recommandé d'envoyer un avis de non-conformité pour l'article 63 du règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection et l'article 27 du REA suivi d'une sanction administrative pécuniaire pour l'article 63 du règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection (RPEP).

Le manquement à l'article 63 du RPEP est de conséquence grave est soumis à l'article 86 (1) du RPEP. L'article 86 (1) du RPEP est de catégorie B+ et prévoit un montant de 7 500 \$ pour une personne morale.

Rédigé par : Jean Michelet Bell

Signature : 53-54

Date de signature : 2015-05-25

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Richard Caron

Fonction : Chef d'équipe agricole et pesticides

Signature 53-54

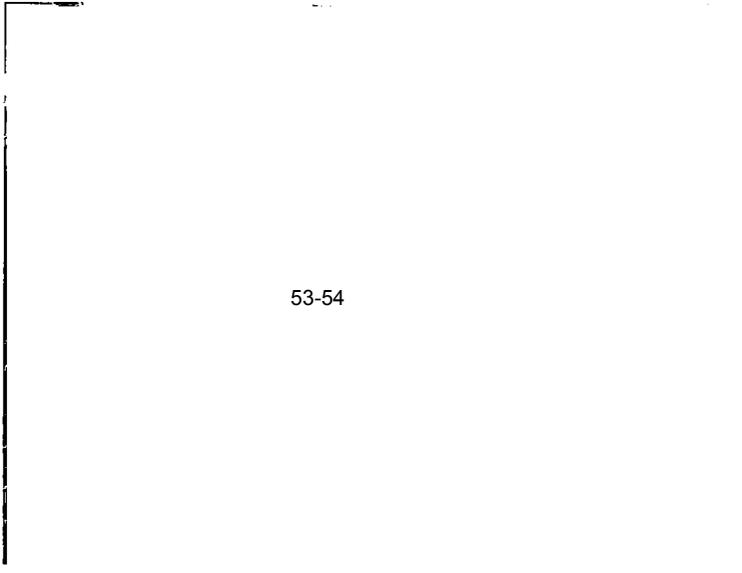
Date: 2015-06-11

Commentaires : - EN ACCORD AVEC LA RECOMMANDATION DE TECHNIQUE
- JE RECOMMANDE L'ENVOI D'UN AVIS DE RECLAMATION
- L'IMPOSITION DE LA SAP AURA COMME BUT D'ÉVITER LA RÉPÉTITION D'UN TEL MANQUEMENT.



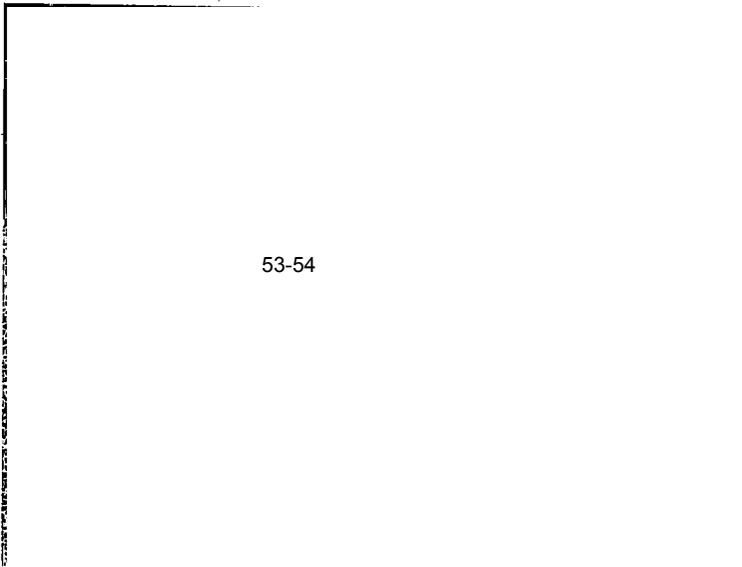
IMG_3584 (Small).jpg

Vue de la parcelle épanchée en fumier



IMG_3586 (Small).jpg

Vue du puits de catégorie 3



IMG_3589 (Small).jpg

Vue de la 53-54

de l'épandage de fumier par rapport au puits de catégorie 3 mesurée lors de l'inspection

53-54

53-54

MG_3604 (Small).jpg 53-54

Oli-Fay Holstein inc.



IMG_3581 (Small).jpg

53-54

IMG_3582 (Small).jpg



IMG_3583 (Small).jpg



IMG_3584 (Small).jpg



IMG_3585 (Small).jpg

53-54

IMG_3586 (Small).jpg



IMG_3587 (Small).jpg



IMG_3588 (Small).jpg

53-54

IMG_3589 (Small).jpg

53-54

IMG_3590 (Small).jpg



IMG_3591 (Small).jpg



IMG_3592 (Small).jpg



IMG_3593 (Small).jpg

53-54

IMG_3594 (Small).jpg



IMG_3595 (Small).jpg



IMG_3596 (Small).jpg



IMG_3597 (Small).jpg



IMG_3598 (Small).jpg



IMG_3599 (Small).jpg



IMG_3600 (Small).jpg



IMG_3601 (Small).jpg



IMG_3602 (Small).jpg



IMG_3603 (Small).jpg

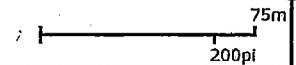


IMG_3604 (Small).jpg

Oli-Fay Holstein inc.

53-54

Échelle : 1 / 1 953



- ▲ Municipalités et autres territoires
 - Municipalité
 - Territoire autochtone
 - Territoire non organisé
 - ▲ Lignes de lot de l'ancien cadastre
 - Flèche de numéro de lot.
 - Ligne de lot
 - Ligne de lot approximative
 - ▲ Lignes de rang de l'ancien cadastre
 - Ligne de rang
 - Ligne de rang approximative
 - ▲ Divisions de l'ancien cadastre
 - Ligne de cadastre
 - Ligne de canton
 - Ligne de parc ou de réserve
 - ▲ Lots (Cad. Qc)
 -
- Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:20 000
- Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:10 000
- Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:5 000



Source(s) des données :
Inspection

© Gouvernement du Québec, 2015



Préparé par:
Jean Michelet Bell
2015-05-12

Ferme Comestar Holstein Inc.



Phosphore

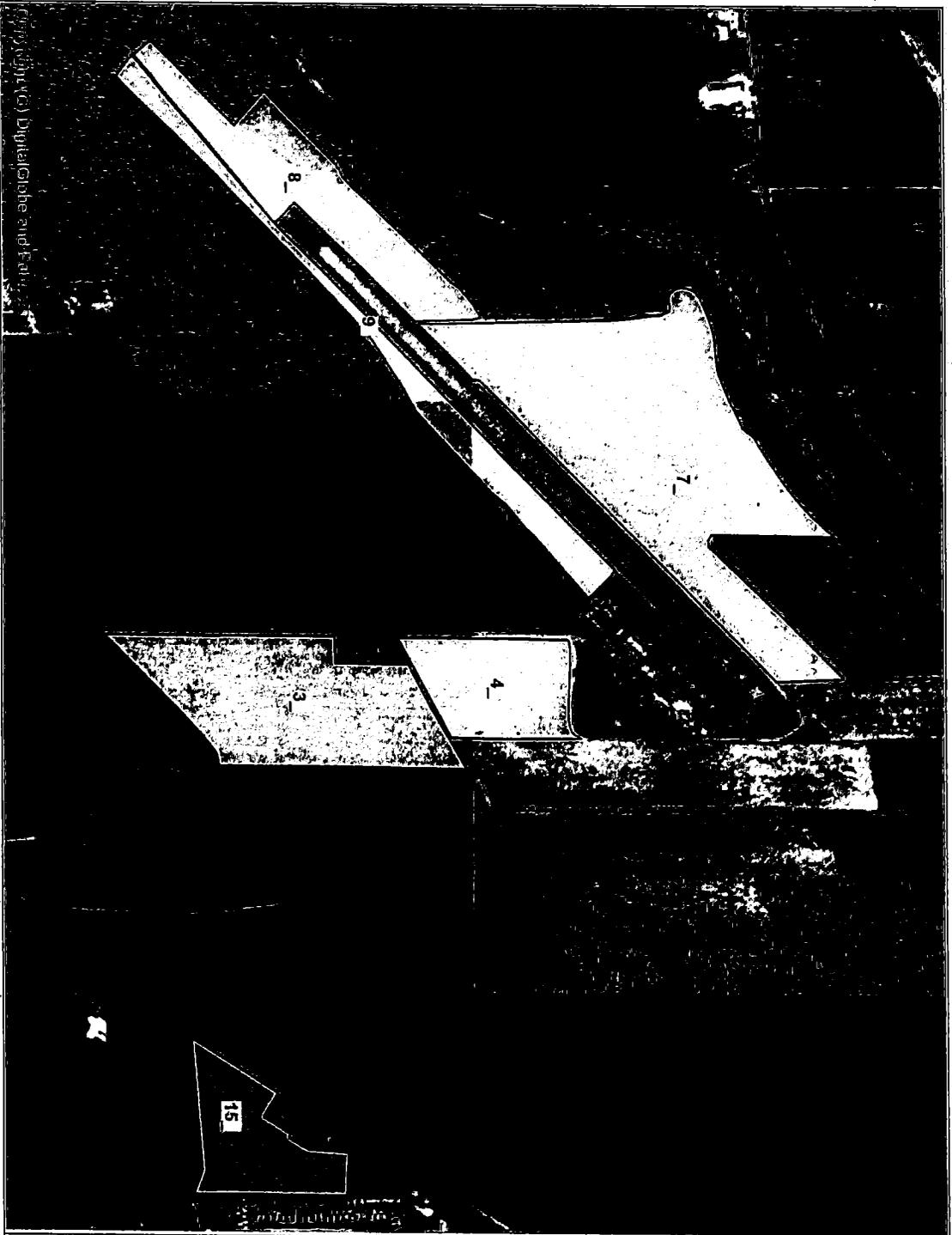


 LOGIAG

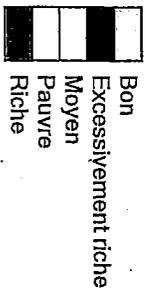
265, boul. Industriel, suite 100
Châteauguay (QC) J6J 4Z2
1-877-356-4424



Copyright (c) DigitalGlobe and Panopticon



Phosphore



LOGIAG

265, boul. Industriel, suite 100
Châteauguay (QC) J6J 4Z2
1-877-356-4424

**SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS SOUMIS EN VUE D'IMPOSER UNE
SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE**

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Centre-du-Québec

1. Identification	
Nom de l'intervenant :	Ferme Comestar Holstein inc. ✓
N° de l'intervenant :	Y2103888 ✓
Nom du lieu d'intervention :	OLI-FAY Holstein inc. ✓
N° du lieu d'intervention :	90520610 ✓
N° de l'intervention :	300960475 ✓
N° gestion documentaire :	7710-17-02-05706-55 ✓
Manquement constaté et signifié (référence légale de l'ANC) :	article 63 du Règlement sur le Prélèvement des Eaux et leur Protection ✓

2. Est-ce que les éléments suivants ont été vérifiés et sont présents au dossier qui sera soumis au directeur régional en vue d'imposer une sanction administrative pécuniaire?	
RÉ=renseignement écrit, RV=renseignement verbal, SO=sans objet (information qui n'est pas requise au dossier), Absent	
Le rapport d'inspection ou de vérification.	RÉ
L'avis de non-conformité Date de délivrance : 19 mai 2015 9 juin 2015	RÉ
Après l'envoi de l'avis de non-conformité et avant l'envoi de l'avis de réclamation, nouveaux éléments d'informations fournies par le contrevenant. (exemple : mémo de conversation téléphonique ou note au dossier)	RÉ
Le projet d'avis de réclamation À délivrer à partir de 14 jours après l'envoi de l'ANC, soit : 15 juin 2015	RÉ
L'avis scientifique	Absent
Si requis, confirmation indiquant que l'activité nécessite une autorisation environnementale.	Absent
Dans le cas où le manquement concerne l'obligation de détenir une autorisation préalable, confirmation indiquant qu'aucun document officiel n'a été délivré pour l'activité.	SO

3. Le rapport d'inspection ou de vérification contient-il les éléments permettant de répondre aux questions suivantes?		
RÉ=renseignement écrit, RV=renseignement verbal, SO=sans objet (information qui n'est pas requise au dossier), Absent		
Qui? Identification du contrevenant <u>Personne physique</u>	Avons-nous les éléments essentiels permettant d'identifier la personne? (Exemple : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne.)	SO
	Avons-nous des éléments supplémentaires permettant de confirmer l'identité de la personne? (Exemple : Atlas SAGO, rôle d'évaluation foncière, registre foncier, le compte de taxes, etc., la personne est déjà connue du ministère (dossier avec historique), son identité a été confirmée par un témoin, présence d'une pièce d'identité, etc.)	SO
Qui? Identification du contrevenant <u>Personne morale, municipalité ou dans les autres cas (sociétés de personnes, associations, coopérative, etc.)</u>	Avons-nous les éléments essentiels permettant d'identifier la personne morale? (Exemple : avons-nous le nom, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne.)	RÉ
	Avons-nous des photographies d'équipements ou de véhicules avec les logos d'identification de la compagnie?	Absent
	Avons-nous les numéros de plaques d'immatriculation des équipements?	Absent
	Avons-nous d'autres éléments permettant d'identifier la personne morale? (Exemple : Atlas SAGO, rôle d'évaluation foncière, registre foncier, compte de taxes, etc.)	RÉ
Quoi? La nature et les articles en cause	Avons-nous l'adresse de la personne morale et les informations contenues au REQ?	RÉ
	Avons-nous inscrit au rapport d'inspection la description sommaire du contenu de chaque article enfreint et bien identifié le manquement pour chacun? (nature du manquement et articles de la LQE ou du règlement en cause)	RÉ
Quand? La date ou période du manquement	Si le manquement s'est produit lors de l'intervention, avons-nous bien décrit et documenté dans le rapport la date précise à laquelle le manquement a été constaté par l'inspecteur ou une période précise dans le temps?	RÉ
	Si les manquements ont été commis avant l'intervention, avons-nous une information fiable de la date précise à laquelle le manquement a été commis ou une période précise dans le temps? (Exemple : information provenant d'un témoin ayant constaté la date et le moment du manquement (nom et adresse du témoin) ou toute autre information pertinente.)	Absent
	Avons-nous utilisé une autre manière pour établir la date du manquement? Si oui, laquelle? La déclaration par téléphone de l'actionnaire de la ferme Comestar Holstein inc. exploitant de la parcelle épandue en fumier.	RÉ

3. Le rapport d'inspection ou de vérification contient-il les éléments permettant de répondre aux questions suivantes? (suite)

RÉ=renseignement écrit, RV=renseignement verbal, SO=sans objet (information qui n'est pas requise au dossier), Absent

Où? localisation du lieu où le manquement a été commis	Avons-nous l'adresse du lieu où le manquement a été commis?	RÉ
	Si le « où » ne peut-être identifié par une adresse, avons-nous une coordonnée GPS, une carte de localisation, un lot, un croquis des lieux présents au rapport?	RÉ
	Si requis, avons-nous les éléments au dossier concernant le « où » nous permettant d'établir le lien avec le « qui »? (Exemple, article 66 al.2 de la LQE : informations permettant d'identifier le propriétaire d'un terrain où des matières résiduelles ont été déposées.) Le PAEF et bilan de phosphore de 2015 indiquent que la parcelle 15 se situant sur les lots impliqués appartient à Oli-Fay Holstein inc. propriétaire du lieu exploité par la ferme Comestar Holstein inc.	RÉ
Pourquoi? Les raisons et les objectifs du contrevenant	Avons-nous la raison soutenant le manquement constaté? (Exemple : est-ce que la personne a commis le manquement dans un objectif précis?)	Absent
	Avons-nous au dossier une justification évoquée par le contrevenant. Si oui, laquelle? L'actionnaire de la ferme Comestar Holstein inc. déclare au téléphone qu'il ne savait pas s'il devait vérifier la présence de puits avant l'épandage des déjections animales (voir mémo de conversation téléphonique). (Exemple : il a été induit en erreur par une autorité compétente, situation d'urgence, la personne a pris des moyens raisonnables pour empêcher que la situation ne se produise, etc.)	RÉ
Comment? Les moyens utilisés, les façons de procéder	Avons-nous mentionné dans le rapport, quel moyen a été utilisé par la personne pour commettre le manquement reproché?	RÉ

4. Recommandations

Responsable de l'intervention

Recommande d'évaluer la pertinence d'émettre l'avis de réclamation en vertu 86 (1) de la LQE

Recommandé par : Jean Michelet Bell

Signature : 53-54

Date : 2015-05-03

Commentaires :

Coordonnateur ou chef d'équipe

Recommande d'émettre l'avis de réclamation

OUI

NON



Recommandé par : M. Richard Caron

Signature : 53-54

Date : 2015-06-11

Commentaires : JE RECOMMANDE L'ENVA D'UN AVIS DE RÉCLAMATION - L'IMPOSITION DE LA SAP. AURA POUR BUT DE DISSUADER LA RÉPÉTITION D'UN TEL MANQUEMENT.

Directeur adjoint

SO

Recommande d'émettre l'avis de réclamation

OUI

NON



Recommandé par : M. Marcel Binet

Signature :

Date :

Commentaires :

5. Décision

Émettre l'avis de réclamation en vertu de l'article

63 Règ. p. 1000 - 86 LQ & R.E

OUI

NON



Émis par :

Signature du directeur régional : 53-54

Date : 2015-09-24

Justification : (Objectifs poursuivis par l'imposition de la sanction administrative pécuniaire et éléments pris en compte)

Le manquement est identifié grave, pose problème, il n'y a pas eu d'entretien régulier de fait, donc nous sommes de donner en SAP dans le but d'éviter la répétition.